PST
Prévention Santé & Travail

PST est certifié AMEXIST 3
pour sa démarche de progrès
en santé au travail.





Rapport moral et financier **2015**

Présenté en Assemblée Générale Ordinaire du 28/06/2016

SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL INTERENTREPRISES DU CALVADOS
CAEN | LISIEUX | FALAISE
WWW.PSTI4.FR

» MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre Commissaire Aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes que nous allons vous présenter.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

M. Loïc CAVELLEC

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2015

I. EXAMEN DE L'ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ____ **4**
L'organisation du Service ____ 4
La pluridisciplinarité : bilan 2015 ____ 7
Les adhérents de Prévention Santé & Travail ____ 10

II. LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE DE LA STRUCTURE ____ **11**
Le bilan de l'Association ____ 11
Le résultat de l'Association ____ 11

III. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR ____ **12**

IV. ANNEXES ____ **14**

L'ORGANISATION DU SERVICE

Maintien de la ressource médicale

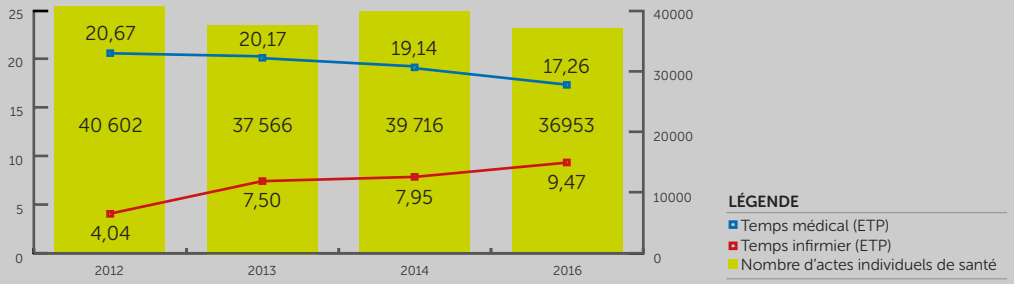
Le contexte national fait apparaître une **pénurie de Médecins du travail**. Néanmoins, le Service poursuit ses efforts et sa recherche de solutions pour le maintien de la ressource médicale et l'appui aux médecins en poste au sein du Service.

En 2015, ces démarches se sont concrétisées comme suit :

» Recrutement d'**un nouveau Médecin du travail** ;
» Recrutement de **deux Collaborateurs médecins** ;
» Accueil de **deux Internes en Santé au travail** et 3 Externes.

De 2011 à 2013 les départs des médecins ont pu être compensés par de nouvelles arrivées, permettant une stabilité du temps médical. 2014 a été marquée par une légère baisse, malgré le recrutement d'un Médecin du travail.
En 2015, la baisse du temps médical s'accentue, en raison de départs (en retraite principalement) et de réductions de temps de travail. Le recrutement d'un médecin sur l'exercice ne permet pas de compenser totalement cette baisse.

Evolution du temps médical et infirmier / Nombre d'actes individuels de santé



« Le Service poursuit ses efforts et sa recherche de solutions pour le maintien de la ressource médicale et de l'appui aux médecins en poste au sein du Service. »

L'engagement pour le tutorat

L'évolution des missions des Services de santé au travail nous amène à repenser le fonctionnement de notre activité en développant de nouvelles organisations et en créant de nouvelles fonctions au service de la prévention.

PST participe également à la formation des futurs professionnels en intervenant directement auprès des centres de formation et de la faculté de médecine de Caen. L'accueil d'externes, d'Internes en médecine du travail et de Collaborateurs médecins vient compléter la démarche et assurer la pérennité de l'action du Service.



Des efforts de communication vers les adhérents

La création du poste de Responsable communication en 2015 a permis dans un premier temps de procéder à un **audit de la communication** existante puis de définir des **priorités d'action** avec trois objectifs : la **communication opérationnelle liée à la relation avec les adhérents**, la communication institutionnelle visant à valoriser les actions du Service, la communication interne permettant d'accompagner les projets de la Direction.
Un des chantiers importants a consisté en **la refonte totale du site internet** permettant désormais d'offrir une information pertinente et actualisée sur le Service. Ses futurs développements pourront permettre de nouveaux services tels que l'inscription en ligne aux sensibilisations collectives, l'accès à un extranet adhérent...

L'informatique au service de notre activité

A la demande du Président, un audit de sécurité de notre système d'information avait été réalisé fin 2013 afin d'en vérifier la conformité réglementaire particulièrement drastique s'agissant de données individuelles de santé. Ceci avait permis de déterminer un schéma directeur sur 3 ans, lancé en 2015. Cette démarche, initiée par PST en avant-première, avait fait l'objet de nombreuses communications tant au niveau régional que national et est désormais également engagée par d'autres SSTI.
Un document national « Sécurité des systèmes d'information : ce qu'il faut savoir » a ainsi été édité et diffusé à l'ensemble des SSTI, reprenant les informations clés de la démarche menée par PST.

Dans une approche stratégique et prospective quant à l'évolution de notre logiciel métier, des groupes de travail au niveau national ont été mis en place afin de mieux cerner les attentes de demain et prévoir ainsi les développements informatiques nécessaires pour y répondre. 30% des services utilisant DINAMIT ont participé à différents groupes de travail, **la Direction de PST ainsi que notre médecin référent informatique ont été sollicités dans le cadre de groupes de travail** en lien avec le pilotage des projets et les statistiques, le dossier médical santé travail, les formulaires...

En parallèle, une réflexion a été menée par le CISME (fédération nationale des Services de Santé au Travail Interentreprises) sur les fonctionnalités fondamentales et indispensables des logiciels métiers, en vue d'élaborer un **cahier des charges national constituant guide de référence pour les développeurs de logiciels en Santé au travail**. Ce cahier des charges fonctionnel sera porté à la connaissance des fournisseurs de logiciels métiers pour un éclairage sur leur stratégie de développement. PST a été sollicité par le CISME pour participer à cette réflexion.

Démarche de Progrès en Santé

La démarche s'est poursuivie en 2015 avec de nombreux audits internes dans le but de préparer la certification programmée début 2016.
De manière concrète, **le Service s'est auto-diagnostiqué de manière continuelle dans chacun de ses métiers et à tous les niveaux d'exécution**. Les problématiques constatées ont ainsi fait l'objet d'une analyse dans le but de déployer une solution à l'ensemble du Service. La dynamique de progrès est ainsi permanente et permet de fournir aux adhérents et à leurs salariés un niveau de service adapté, dans un contexte réglementaire en mutation depuis plusieurs années.

Le Service a obtenu sa certification de niveau 3 à l'issue de l'audit mené par l'AFNOR, devenant le 4e Service de France à satisfaire ce niveau d'exigence.



Instances

Enfin, le bon fonctionnement des instances se poursuit. En 2015, ont été tenues :

- 4 réunions du **Conseil d'Administration**
- 4 réunions de **Bureau**
- 4 réunions de la **Commission de Contrôle**
- 1 **Assemblée Générale**
- 5 réunions de la **Commission Médico-Technique** dont 1 spécifique au CPOM avec la participation des cocontractants, la DIRECCTE et la CARSAT

Préparation de l'agrément

Accordé au sortir de la réforme pour une durée de trois années, l'agrément de PST arrivait à son terme en janvier 2016. La Direction, accompagnée de la CMT, a ainsi travaillé sur le modèle de surveillance individuelle de Santé au travail de demain en prenant en compte le contexte dans lequel évolue le Service, avec pour objectif de prévoir et d'adapter les ressources nécessaires à la bonne exécution de nos missions.

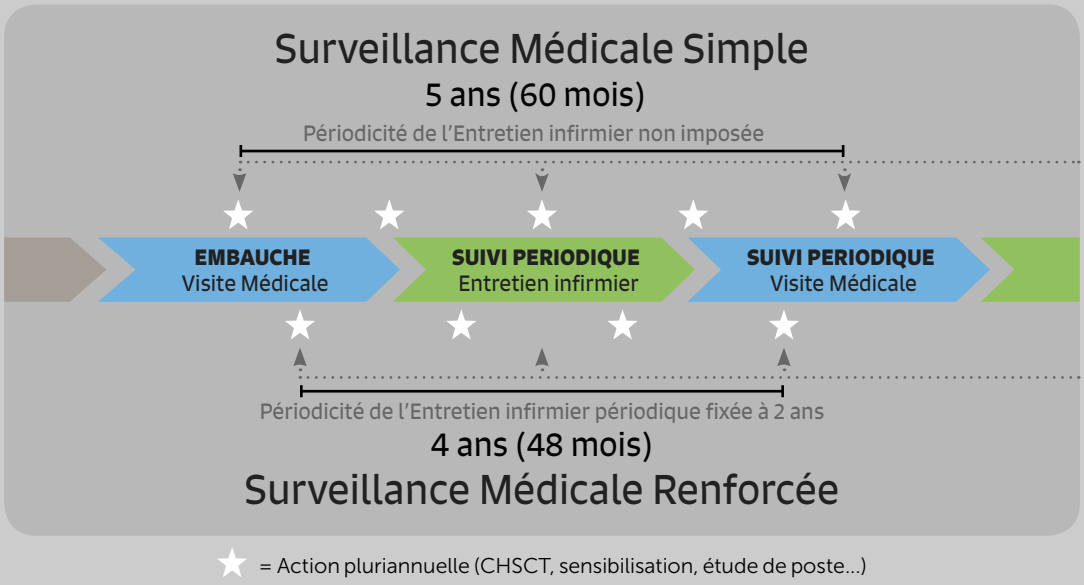
L'instruction de l'agrément a été menée par la DIRECCTE avec analyse du dossier de renouvellement, portant sur des aspects réglementaires et organisationnels, sur la dynamique de fonctionnement, sur le Projet de Service, sur la surveillance individuelle de santé et sur les dérogations demandées. Le Médecin Inspecteur s'est également porté à la rencontre du Conseil d'Administration, de la CMT et de l'ensemble des corps de métiers du Service.

La décision d'agrément a été rendue positivement à l'issue de cette instruction pour la période 2016-2020. Depuis 2016, PST déploie donc les modalités de son nouvel agrément pour les cinq années à venir.

L'agrément délivré à un Service de santé au travail

Chaque Service de santé au travail fait l'objet d'un agrément, pour une période maximale de cinq ans, délivré par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) après avis du Médecin Inspecteur du Travail. L'agrément fixe l'effectif maximal de salariés suivis par équipe pluridisciplinaire de santé au travail ainsi qu'une compétence géographique et professionnelle. *Le Code du Travail précise les modalités de délivrance et de mise en oeuvre de l'agrément (art. L4622-48 et suivants).*

La périodicité du suivi individuel avec le nouvel agrément



★ = Action pluriannuelle (CHSCT, sensibilisation, étude de poste...)



LA PLURIDISCIPLINARITÉ

BILAN 2015

Déploiement du Projet de Service et du CPOM

Le service poursuit une dynamique impulsée par la nouvelle réglementation :
2012 avait été marquée par l'entrée en vigueur, au 1er juillet, de la loi du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la Médecine du travail. Conformément aux exigences légales et réglementaires, PST a élaboré cette même année, son **Projet de Service**.

2013 a été l'année de l'application concrète de cette nouvelle réglementation avec l'**obtention de l'agrément** « d'après réforme », accordé pour 3 ans, conformément à la ligne directrice de la DIRECCTE. Ce fut également celle du **déploiement du Projet de Service**, avec une déclinaison par équipe pluridisciplinaire, en fonction de la typologie du secteur pris en charge.

2014 a permis la poursuite du déploiement du Projet de Service, facilitée par le recrutement du Responsable conduite de projets et donc l'accompagnement des équipes. L'ensemble des collaborateurs de PST a ainsi bénéficié d'une formation interne sur cette thématique. **Cette année fut également marquée par une nouvelle application de la loi de 2011 avec la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), fruit d'un an de travail d'élaboration participatif.** Tous les professionnels des équipes pluridisciplinaires contribuent au déploiement des actions du Projet de Service et du CPOM.

2015 a été l'année de la **poursuite du déploiement opérationnel** du CPOM et du Projet de Service, celle de la **mise en place des outils adéquats** avec l'accompagnement méthodologique indispensable des équipes par le Responsable conduite de projets. Un **premier point d'étape du CPOM** a été réalisé avec l'ensemble des cocontractants et a permis d'identifier les points positifs et les axes d'amélioration.



Du Projet de Service au CPOM

Le **PROJET DE SERVICE** dote PST d'une vision à cinq ans, accompagnée d'un management en mode projet. Il s'agit d'un véritable changement culturel qui a permis au Service de repenser son approche de Santé au travail.

Le **CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS** est un contrat de trois ans conclu entre la DIRECCTE, la CARSAT et PST. Il met en œuvre les priorités d'actions du Projet de Service dans une approche coordonnée.

Les projets sont mis en œuvre par les équipes, les thématiques étant en lien avec la typologie des secteurs et les objectifs, le plan d'action et les indicateurs, précisés dans la Fiche action.

ACTIONS DU PROJET DE SERVICE

TMS dans les TPE de type commerces • Risque chimique dans les TPE • Soudeurs • Caristes • Intérimaires • Prévention de la désinsertion professionnelle • TPE • Rayonnements ionisants • Carrières de silice • Risques psychosociaux • Risque chimique dans les garages • TMS dans l'industrie • Fiche de liaison entre Agence d'emploi / Entreprise utilisatrice / PST • Fiches d'entreprises : volet intérimaires • Traçabilité des expositions • Sensibilisations collectives par métier • Incivilités, violences externes • Risque routier • Intérimaires : aptitude / poste de sécurité et prévention individuelle • Conduites addictives • Amiante : suivi post expo/post professionnel • Cellule technique maintien en emploi.

ACTIONS DU CPOM

TMS dans les commerces d'habillement • Fumées de soudage • Prévention de la désinsertion professionnelle & maintien en emploi • TMS dans l'industrie • Suivi des intérimaires : fiche de liaison, fiches d'entreprise et traçabilité •

L'équipe pluridisciplinaire en Santé au travail

Médecins du Travail

Infirmiers en Santé au travail

Assistants médicaux

Conseillers en Santé au travail
Consultants hygiène et sécurité

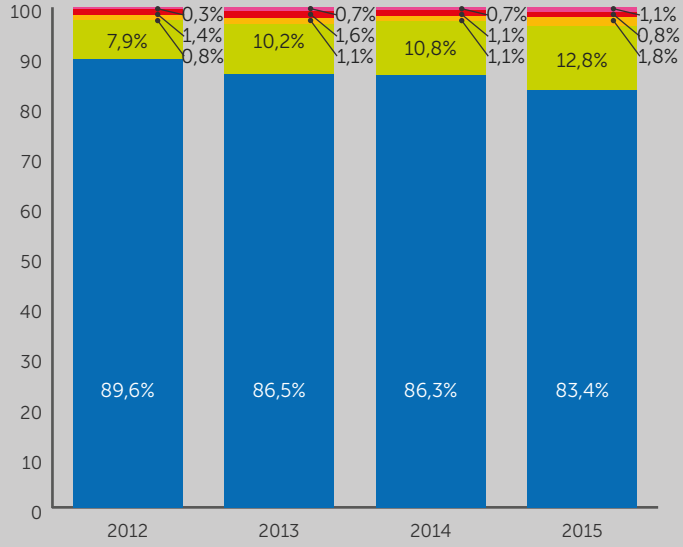
+ les compétences transversales aux équipes
Ergonomes
Consultant risque physique
Consultant risque chimique
Toxicologue
Consultant en prévention de la désinsertion professionnelle
Psychologues du travail
Assistante sociale

Surveillance individuelle de santé

En 2015 l'effectif pris en charge au sein du Service concerne 88 240 salariés (dont 4 933 intérimaires). Les Médecins du travail ont effectué plus de **28 200 visites médicales**, dont 15% de visites périodiques (seulement 5% pour les salariés intérimaires), tendance à la baisse en raison d'une tension liée au temps médical. Près de **7 850 entretiens infirmiers** ont été réalisés, soit un **total de près de 37 000 actes individuels de santé**.
La synthèse de la surveillance individuelle de santé fait apparaître un total de plus de 66 400 examens complémentaires. Les pathologies dépistées et observées, quelle qu'en soit la cause, ont conduit à l'orientation de 1656 salariés vers des spécialistes externes. Plus de 850 inaptitudes (inapte au poste mais apte à un autre poste, inapte temporaire, inapte à tout poste dans l'entreprise) ont été délivrées.

Après une stabilité entre 2013 et 2014, **le pourcentage d'inaptitudes ou d'aptitudes avec restriction augmente et représente désormais 16,63% des conclusions professionnelles prononcées en 2015**.

Conclusions professionnelles « salariés classiques »

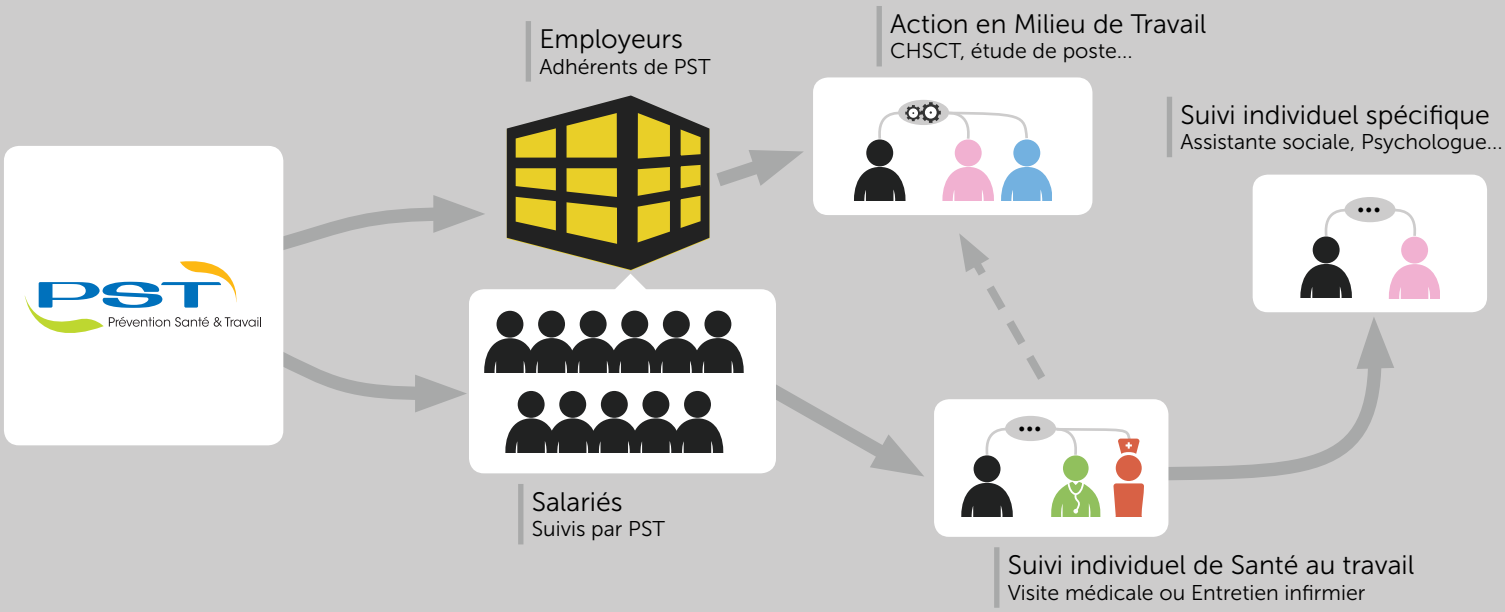


« Le pourcentage d'inaptitudes ou d'aptitudes avec restriction augmente et représente désormais 16,63% des conclusions professionnelles prononcées en 2015. »

Les Actions en Milieu de Travail

En 2015, le Service a réalisé **2403 Actions en Milieu du Travail au sein des entreprises adhérentes**.
Les AMT font partie intégrante des missions du Service. Ce temps dédié aux actions en entreprise est dévolu au Médecin du Travail et partagé avec l'équipe pluridisciplinaire qui apporte un regard technique et organisationnel complémentaire aux aspects médicaux.

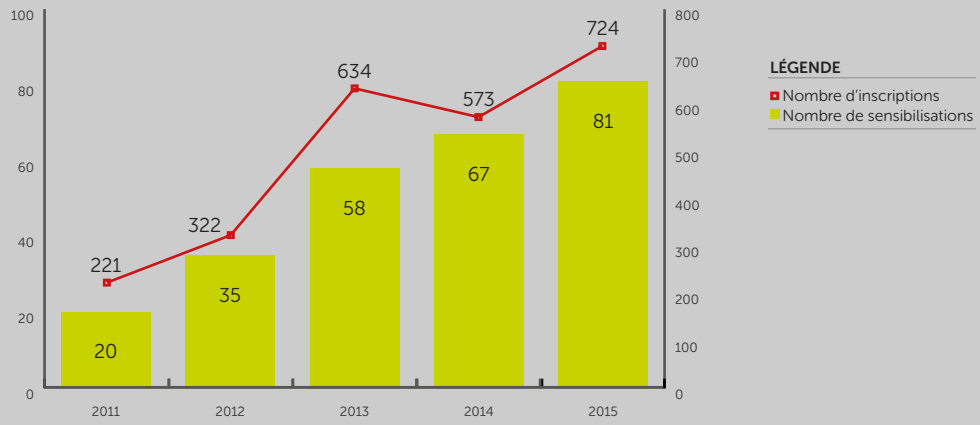
Suivi individuel, spécifique et Action en Milieu de Travail



Les sensibilisations collectives

Enfin depuis 2010, le Service propose des **sessions de sensibilisations collectives ouvertes aux adhérents et à leurs salariés**. Aujourd'hui, treize thématiques de Santé au travail sont abordées, elles correspondent aux besoins identifiés par le Service et aux attentes exprimées par les adhérents.
Les sensibilisations les plus demandées sont celles portant sur le Document Unique, les incivilités ou les risques liés au travail sur poste informatisé. **2015 marque une nette hausse du nombre d'inscriptions** aux sensibilisations collectives avec toutefois une forte disparité de participation entre nos différents sites (Caen, Lisieux, Falaise).

Nombre de sensibilisations et d'inscriptions



LES ADHÉRENTS
DE PRÉVENTION SANTÉ & TRAVAIL

Analyse de la structure des adhérents :

L'Association surveille actuellement les effectifs de **6 015 entreprises** :

Répartition des adhérents par taille d'entreprise

	Nombre d'Adhérents	Pourcentage d'Adhérents
Supérieur à 300 salariés	22	0,37%
50 à 299 salariés	242	4,02%
10 à 49 salariés	956	15,89%
1 à 9 salariés	4 563	75,86%
Sans salariés	232	3,86%
TOTAL	**6 015**	**100%**

Ce tableau ne tient pas compte des entreprises de travail temporaire : ces agences sont au nombre de 74 et représentent 4 916 visites médicales, 767 Entretiens Infirmiers Protocolisés et 41 sensibilisations en 2015.

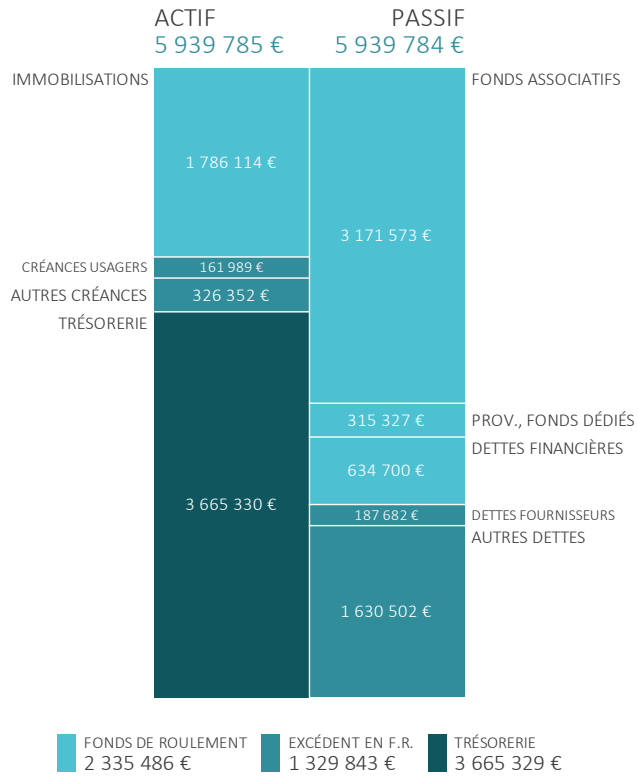
Les mouvements des adhérents ont été les suivants :
- » Nouvelles adhésions : 453
- » Démissions et radiations : 508

Répartition des radiations par motif

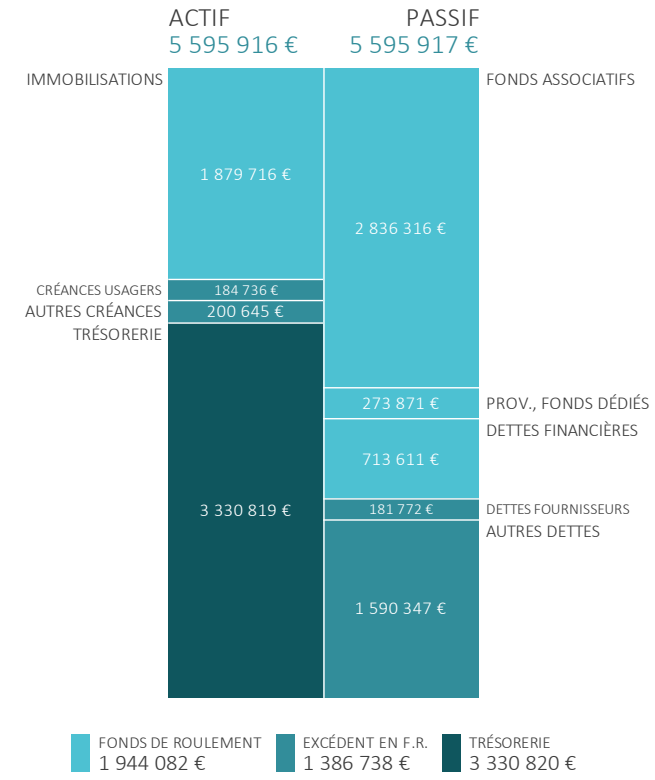
	Nombre d'Adhérents	Pourcentage d'Adhérents
Cessation d'activité	127	25%
Plus de personnel	140	28%
Commerce vendu	104	20%
Liquidation judiciaire	47	9%
Décision CA pour non paiement	41	8%
Ne dépend plus de PST	30	6%
Regroupement de plusieurs succ.	19	4%
TOTAL	**508**	**100%**

LE BILAN
DE L'ASSOCIATION

BILAN AU 31/12/2015



BILAN AU 31/12/2014



LE RÉSULTAT
DE L'ASSOCIATION

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ

	2015	2014	Évolution	
Produits de fonctionnement	8 486 306 €	8 572 351 €	-86 045 €	-1%
Marge globale	8 408 476 €	8 486 695 €	-78 219 €	-0.9%
Charges de fonctionnement	1 133 356 €	1 103 009 €	+30 347 €	+2.8%
Impôts et taxes	293 094 €	292 678 €	+416 €	+0.1%
Charges de personnel	6 291 826 €	6 193 943 €	+97 883 €	+1.6%
Dotations aux amortissements	221 042 €	201 636 €	+19 406 €	+9.6%
Résultat courant non financier	429 646 €	686 193 €	-256 547 €	-37.4%
Résultat financier	25 248 €	32 801 €	-7 553 €	-23%
Résultat courant	454 894 €	718 994 €	-264 100 €	-36.7%
Résultat exceptionnel	2 333 €	-11 932 €	+14 265 €	
Résultat de l'exercice	335 256 €	457 104 €	-121 848 €	-26.7%

Maintien de la ressource médicale

Il s'agit de la **priorité de la Direction** en vue de garantir la capacité du service à assurer ses missions. Dans cette optique, toutes les pistes sont explorées dont l'accueil de médecins étrangers. Des perspectives encourageantes se dessinent pour 2016.

Un Médecin du Travail italien à PST !



Dr Riccardo GIRO a rejoint le Service en février 2016. Originaire de Lombardie et Médecin du travail diplômé, il intervient désormais au sein de l'équipe « Agences d'emploi » à Caen.

« J'ai été reçu de manière chaleureuse par l'équipe et l'ensemble du Service ! La valeur ajoutée de cette aventure de vie est surtout l'attention de la Direction à mon égard concernant mon tutorat, mon installation... »

Projet de Service

Le Projet de Service de PST, actuellement toujours en cours de déploiement, **arrive à son terme fin 2017**. Le Service tirera les enseignements du premier, en termes de thématiques, de nombre d'actions ou encore de méthodologie. A l'issue d'une période de réflexion et de préparation, **le prochain Projet de Service sera présenté à la DIRECCTE en vue d'une mise en œuvre dès 2018**.

Demande d'expérimentation

PST a présenté à son administration de tutelle un dossier d'expérimentation en cours d'instruction. Suivant le modèle de surveillance de santé compatible avec la ressource médicale prévisible à 5 ans, **le Service souhaite expérimenter rapidement un fonctionnement d'équipe selon un effectif en charge d'environ 8 000 salariés par médecin ETP**.
Une équipe de santé s'est portée volontaire pour cette expérimentation.

Portail adhérent

Le Service prépare le déploiement d'un extranet à destination des adhérents avec une mise en service prévue pour les déclarations annuelles 2017.
La télé-déclaration deviendra incontournable aussi bien pour la liste nominative des salariés, les éléments de base au calcul de la cotisation que pour le règlement. Si les démarches seront dématérialisées, les interlocuteurs privilégiés de PST veilleront à maintenir un lien étroit avec les adhérents.

Démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises

La démarche RSE se veut être le **prolongement de la certification de la Démarche de Progrès en Santé au Travail (DPST)**. Suite à un premier diagnostic RSE mené en 2015, la Direction a identifié les orientations à décliner dans le cadre de cette démarche. Les premières actions seront amorcées en 2016.

Sensibilisations collectives

Le Service ambitionne le **déploiement à plus grande échelle des sensibilisations collectives, en parallèle de la surveillance individuelle de santé et de l'AMT**.
Cela suppose de programmer un nombre croissant de sensibilisations sur des thèmes adaptés aux besoins et problématiques des entreprises adhérentes et de leurs salariés.
Les efforts de communication seront poursuivis afin d'améliorer la notoriété des thématiques et augmenter le taux de participation.

Politique immobilière

Dans une perspective d'évolution de l'organisation à moyen terme, **le Service a retenu une option avec un nouveau pôle permettant pleinement l'exercice de demain**. Dans ce nouvel ensemble, disponible en 2017, cohabiteront trois espaces : un premier permettant d'accueillir les sensibilisations collectives, un second à destination des spécialistes du Service, le troisième dédié à la Direction et aux services supports. Les centres fixes opérationnels continueront à accueillir les professionnels des équipes pluridisciplinaires.

E-learning

Le Service prépare le développement du e-learning avec le concours de l'AFOMETRA (organisme de formation des SSTI) à destination des entreprises adhérentes. L'opportunité est de permettre aux salariés et aux employeurs de bénéficier d'une **première approche des risques professionnels par le biais de courtes sessions de sensibilisation**, à la fois dynamiques et facilement accessibles.







Professionnalisation du Service

Le Service continue sa mutation, tant d'un point de vue interne qu'externe. Les réformes successives de l'activité, le fonctionnement en mode projet puis en mode contractuel, le renforcement de la pluridisciplinarité... ont modifié en profondeur les activités des SSTI. **Le Service inscrit cette culture de changement dans son ADN et professionnalise son fonctionnement au profit d'une dynamique nouvelle.** Des accompagnements dédiés sont ainsi mis en place en interne pour accompagner les équipes dans la gestion des projets, la mise en œuvre de nouveaux métiers, la valorisation de l'image notamment avec une nouvelle charte graphique...

Evolution réglementaire possible

La loi travail de 2016 dite « El Khomri » pourrait encore venir **modifier les modalités d'exercice et d'organisation des Services de santé au travail**. PST ne manquera d'informer ses adhérents des éventuelles conséquences.

Activités et résultats des filiales et sociétés contrôlées au cours de l'exercice écoulé par branche d'activité (art. L356)

Néant.

Activités de recherche et développement (art. L 340)

Néant.

Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi (art. L340)

Néant.

Prise de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française (art. L356) supérieures à 10%, 20%, 33% et 50%

Néant

Participation réciproque (art. D 251)

Néant.

Option de souscription ou d'achat d'actions (art. D 174 4)

Néant.

Information sur les charges non fiscalement déductibles (CGI art. 233 quater et 223 quinquies)

Néant.

Nous pensons vous avoir donné une image fidèle de la vie de notre association. Au cours de l'assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat de l'exercice, et à donner quitus de sa gestion à votre Conseil.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration



VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL
EN PRÉSENTATION RAPIDE

Un Service dynamique

À TAILLE HUMAINE

PST est né en 2011 de la fusion de deux Services de Santé au travail du Calvados. Aujourd'hui, le service compte environ **110 collaborateurs** répartis en **7 équipes pluridisciplinaires** intégrant Médecins du travail, Assistants, Infirmiers, Intervenants en prévention des risques professionnels... au service de **6 000 adhérents** et de leurs **90 000 salariés** accueillis sur 3 centres fixes.

AUX OBJECTIFS AMBITIEUX

Renouvelé en 2016, pour une durée de 5 ans, l'**agrément de PST** porte sur le régime général et confère une compétence particulière pour le secteur du travail temporaire.

Le Service a également établi son **Projet pluriannuel de service 2013-2017** qui oriente les priorités selon l'analyse des besoins des entreprises et des populations suivies. Les actions sont déclinées en priorités d'études et priorités opérationnelles.

Preuve de dynamisme, le **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens** a également été **signé en novembre 2014**. Les thématiques retenues concernent le secteur intérimaire, la prévention de la désinsertion professionnelle, les TMS et CMR.

PST poursuit sa transformation en adoptant un **fonctionnement en mode projet**. Cette organisation permettra d'atteindre, dans un calendrier précis, les objectifs fixés collégialement et ainsi répondre aux enjeux de la Santé au travail de demain.

Engagé dans une **démarche qualité**, le Service est **certifié** (niveau 3) de la **Démarche de Progrès en Santé au Travail du CISME** depuis mars 2016. Les niveaux I et 2 avaient été validés en 2009 et 2011.

AMEXIST PST est certifié AMEXIST 3 pour sa démarche de progrès en santé au travail.

PST
Prévention Santé & Travail

NOTRE SECTEUR DE COMPÉTENCE

SUR LE TERRITOIRE DU CALVADOS



Caen Sud | Siège social
10 avenue du 43e RA
14020 CAEN CEDEX 3

Caen Nord
37 rue des Compagnons
14020 CAEN CEDEX

Lisieux
20 rue Rose Harel
14100 LISIEUX

Falaise
2 rue de la résistance
14700 FALAISE

Un seul numéro pour tous les centres : 02 31 72 75 00.
Retrouvez-nous également sur internet !
http://www.pstl4.fr